



PRÉFET DE L'AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rodez, le 9 septembre 2020

RESTRICTIONS DES PRÉLÈVEMENTS ET USAGES DE L'EAU

Les conditions hydro-climatiques de cette fin de période d'étiage, fluctuent chaque semaine. Ainsi, après une amélioration de la situation la semaine passée, l'absence de pluie et l'augmentation des températures des derniers jours ont contribué à la baisse des niveaux des cours d'eau sur certains secteurs. Une réactualisation des restrictions est donc nécessaire pour une application à compter du samedi 12 septembre 2020 à 0 h 00 :

1) Au titre des prélèvements à usage agricole et pour autres prélèvement et usages, hors réseaux d'eau potable (Cf. carte annexée)

- le Lot amont bassin ainsi que la rivière Viaur entrent en restrictions de niveau 1 ;
- les restrictions sur le Dourdou de Conques, la Diège et l'Alzou sont renforcées au niveau 2 ;
- renforcement des restriction au niveau 3 sur le Lot aval bassin.

Il est rappelé que les plans d'eau déconnectés du réseau hydrographique ou respectant leurs obligations de débit réservé ou de transparence en étiage ne sont pas soumis aux mesures de restrictions sus-citées.

Les restrictions en cours sur les autres zones de gestion restent en vigueur.

2) Au titre des usages à partir des réseaux d'eau potable

Les restrictions de niveau 1 en cours sur l'ensemble du réseau d'eau potable du département restent en vigueur.

Les arrêtés préfectoraux concernant les mesures de limitation des usages de l'eau sont consultables dans toutes les mairies du département de l'Aveyron ainsi que sur le site de la préfecture (<http://www.aveyron.gouv.fr/>) ou sur le site national dédié au suivi des restrictions (<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/>).

Contacts presse

Direction des services du cabinet

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30

Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr

